

Conditions de livraison à partir du 1^{er} février 2023

RPLP :	2,8 % sur le montant net de la facture
Livraison :	franco chantier ou dépôt à partir de CHF 5'000.- net, si accessible avec semi-remorque, non déchargé
Frais de transport :	pour toute livraison inférieure à CHF 5'000.- net, selon tarif Astag GU 2022 (minimum CHF 150.-)
Transports spéciaux :	frais de transport supplémentaire pour : <ul style="list-style-type: none">- livraison en région de montagne- transport de bobines métalliques, dérouleur etc.- transport de rouleaux en vrac ø 90 - 200 mm- livraison de barres de longueur supérieure à 10 m- ...
Déchargement avec grue :	CHF 80.- net par lieu de déchargement
Cargo :	facturation des frais de transport effectifs
Poste :	facturation des frais de port et emballage
Bonification d'enlèvement :	4 % sur le net dès CHF 2'000.- net (sans RPLP)
Retours de marchandise :	<ul style="list-style-type: none">- le matériel rendu propre et en parfait état sera crédité avec une déduction d'au moins 30 %- les tubes et raccords PE-pression eau et gaz, ainsi que les fabrications spéciales et le matériel retourné sale ou défectueux ne seront pas crédités- aucun matériel ne sera repris sans accord au préalable